

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTE-D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON DE LONGVIC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FÉNAY**

Séance du 04 mai 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents ou représentés
19	19	19

MAIRIE DE FÉNAY

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27/04/2026, se sont réunis au nombre à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de FENAY, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mmes et MM. GOBET Laurent - SAUTEREAU Bernard - BEGIN Patricia - LORDEL Béatrice - BOILLAUT Florian - THIBAUD Christiane - BAUMONT Gérard - RUBAN MANGÉ Aurélie - GENTET Jacky - POING Patrick- DESSAUGE Loïc - CUROT Philippe - DUBOIS Nadine - SAVRY Corinne - GOGUELY Samuel - BROUX FAVIER Maud - BERNHARD Maëva

Absents avec pouvoir :

Muriel MOUTARD donne pouvoir à Béatrice LORDEL
Stéphane DAGOIS donne pouvoir à Florian BOILLAUT

Secrétaire de séance : Patricia BEGIN

Délibération n° 2026-029

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Logement 14 B rue de l'Église

Monsieur Bernard SAUTEREAU, 1^{er} Adjoint, explique que la mairie a reçu la lettre de préavis (départ au 03/07/2026) de l'actuel locataire de ce logement situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la cure à FENAY et qu'il convient de le remettre en location.

Il s'agit d'un 2 pièces de 27,75 m² avec un jardin collectif.

Il est proposé de le mettre en location à 330 € par mois, avec un dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à louer ce logement, à compter du départ de l'actuel locataire, pour une durée minimale de 6 ans

- **FIXE** le montant du loyer à 330 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

L. GOBET

